



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220611-19_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°19

DATE DE LA CONVOCATION 02/06/2022	L'an deux mille vingt deux Le onze juin à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/06/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absents représentés : 2 Votants : 10	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY <u>Absents représentés</u> : Sylvain GUICHARD, représenté par Alain PIGEONNIER – Olivier MAUGER, représenté par Ludovic BAZOT <u>Absent</u> : néant <u>Secrétaire de séance</u> : Alain PIGEONNIER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°19 OBJET : Participation conservatoire de musique pour les élèves bellaysiens de l'école de Nucourt	Vu la demande de la mairie de Nucourt en date du 9 mai 2022 nous informant que le conservatoire du Vexin va intervenir sur l’année scolaire 2022/2023 dans toutes les classes 45 minutes tous les 15 jours. Que le coût est de 2880 euros sur l’année pour l’ensemble des élèves Vu la convention du 18/09/2021 et plus particulièrement l’article 4 avec la mairie de Nucourt stipulant que le conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière sur des actions particulières de l’équipe enseignante de l’école Le ratio suivant peut être appliqué : X1 Bellaysiens sont scolarisés, sur X2 que compte l’école de Nucourt. Un ratio peut donc être appliqué comme suit : $2880\text{€}/X2 \times X1 = \text{XXX €}$. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers sur la participation au conservatoire de musique pour les élèves Bellaysiens de l’école des quatre vents de Nucourt

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220611-19_2022-DE

	<p>Approuvé à l'unanimité, la participation au ratio accordée pour l'année scolaire 2022/2023 pour la participation au conservatoire de musique pour les élèves Bellaysiens de l'école des quatre vents de Nucourt.</p>
 <p>CACHET MAIRIE</p>	<p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 11 juin 2022 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</p>
	<p>Le Maire, Ludovic BAZOT</p>